

DELIBERATION N° 2020/184

Portant modification des délibérations n°2020/073 portant modification et clôture des autorisations de programme du budget principal de la Ville de Dumbéa - Budget 2020, et n°2020/074 portant création des autorisations de programme pour le budget principal de la Ville de Dumbéa – Budget 2020

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 13 mai 2020,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2020/072 du 12 février 2020, portant approbation du budget de l'exercice 2020 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n°2020/073 du 12 février 2020, portant modification des autorisations de programmes de l'exercice 2020 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n°2020/074 du 12 février 2020, portant création des autorisations de programme du budget principal de la Ville de Dumbéa – Budget 2020,

VU la délibération n°2020/184 du 13 mai 2020, portant décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2020 de la ville de Dumbéa - Budget Principal,

VU la note explicative de synthèse n° 2020/25 du 20 avril 2020,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 4 mai 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :



ARTICLE 1^{er} /

Est autorisé l'ajustement des autorisations de programme et de crédits de paiement suivants :

N° ET INTITULE DE PROGRAMME	MONTANT AP	CP 2019 et antérieurs	CP 2020	CP 2021
Total Ajustement	-2 718 061	0	-2 718 061	0
17P101 Acquisition de véhicules de sécurité et de salubrité publique	49 263 113	9 338 379	39 924 734	
Ajustement	+8 533 839		+8 533 839	
Total	57 796 952	9 338 379	48 458 573	
191204 Modules rentrée scolaire 2020	49 500 000	0	49 500 000	
Ajustement	-2 000 000		-2 000 000	
Total	47 500 000		47 500 000	

N° ET INTITULE DE PROGRAMME	MONTANT AP	CP 2019 et antérieurs	CP 2020	CP 2021
191812 Travaux réhabilitation parc de jeux érudits	19 000 000	0	19 000 000	
Ajustement	-729 100		-729 100	
Total	18 270 900		18 270 900	
201101. Acquisition véhicules et matériels sécurité 2020	67 600 000		13 030 000	54 570 000
Ajustement	-8 522 800		-8 522 800	0
Total	59 077 200		4 507 200	54 570 000

ARTICLE 2/

La présente délibération abroge toutes dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 3/

Les dépenses correspondantes seront imputées aux programmes adéquats, de la section d'investissement du budget principal de la Ville, exercice 2020.

ARTICLE 4 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 MAI 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 13 MAI 2020

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- AFFICHAGE	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 MAI 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ